



Diffusion immédiate

**Parc de la Gatineau : 86 % de la population veut  
que Cannon dépose une loi pour le protéger**

**Chelsea, le 1<sup>er</sup> mai 2009** – Des groupes environnementaux incitent le ministre des Affaires étrangères Lawrence Cannon à respecter sa promesse de légiférer pour protéger le parc de la Gatineau.<sup>1</sup>

“Au mois de décembre dernier, le ministre a promis qu’il déposerait bientôt une loi pour protéger le parc, et ses bottines doivent maintenant suivre ses babines, étant donné que 86 % des gens lui demande d’agir », a déclaré le coprésident du Comité pour la protection du parc de la Gatineau, Andrew McDermott, citant un récent sondage.

Un sondage en ligne effectué par le journal *Le Droit* au mois d’avril confirmait que 86 % des 382 répondants voulaient que le gouvernement légifère pour protéger le parc de la Gatineau. Des projets de loi pour enchâsser une telle protection sont devant le Sénat et de la Chambre des communes. Déposées par le député Paul Dewar et par la sénatrice Mira Spivak, ces mesures fixeraient les limites du parc dans la loi, et assureraient une gestion équitable et rationnelle de son territoire.

“Il est plus que temps que le gouvernement conservateur agisse sur ce front. Tout le travail législatif a été fait, une majorité écrasante de la population désire une loi pour le parc et le gouvernement n’a plus d’excuses pour justifier son inaction, » de dire Muriel How, de la Société pour la nature et les parcs du Canada.

Le parc de la Gatineau est le seul parc fédéral qui n’est pas national, et en l’absence d’une protection juridique adéquate, la Commission de la capitale nationale a retranché 8 km<sup>2</sup> de son territoire, tout en y permettant la construction de 118 nouvelles maisons et de cinq nouvelles routes.

« Lawrence Cannon a souvent dit qu’il fallait mieux protéger le parc de la Gatineau. L’an dernier, il a même fait valoir qu’il y avait un consensus sur le sujet », a déclaré M. McDermott. « Or, le ministre doit respecter la promesse qu’il a faite à maintes reprises de donner au parc une protection législative », de conclure M. McDermott.

M. Cannon n’est pas le seul ministre à s’être prononcé sur le sujet. Il y a deux ans, le ministre des Transports John Baird avait également dit que le gouvernement donnerait une protection juridique au parc, lors d’un discours prononcé au club de golf Larrimac.<sup>2</sup>

-30-

Renseignements: Andrew McDermott: 613-316-1320; 819-827-1803

---

<sup>1</sup> « La ceinture de verdure sous la loupe de la CCN », *Le Droit*, 11 décembre 2008.

<sup>2</sup> “Chelsea first to hear Baird won’t cut funds,” *The Low Down to Hull and Back News*, Oct. 3, 2007.

## **Fiche d'information : Sondage sur le parc de la Gatineau**

Effectué par *Le Droit* les 22-23 avril dernier, ce sondage confirme que 86 % des 382 répondants veulent que le gouvernement légifère pour protéger le parc de la Gatineau. Bien que non scientifique, ce sondage en ligne est appuyé par les résultats d'un sondage semblable effectué par Decima en 2006, qui avait conclu que 82 % des gens de la région d'Ottawa voulaient qu'on transforme le parc de la Gatineau en parc national.

Les résultats du dernier sondage ont été publiés dans *Le Droit* du 24 avril. Fait à souligner : la version papier indique que 87 % des répondants désirent une protection juridique, différence est due au fait que le sondage s'est poursuivi après l'impression du journal. Le chiffre final exact : 86 %.

La question posée: « Le gouvernement fédéral devrait-il légiférer pour protéger le parc de la Gatineau? » (*Le Droit*, 24 avril 2009, p. 4). Réponses des 350 répondants: **Oui 87 %; Non 13 %.**

### **Résultats affichés sur le site Web du *Droit* :**

